

Barème des honoraires

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération par acte authentique.

Transaction			
Prix de vente			Honoraires acquéreur
Jusqu'à		49 999 €	4 500 €
De	50 000 €	à 74 999 €	6 000 €
De	75 000 €	à 99 999 €	7 000 €
De	100 000 €	à 124 999 €	8 000 €
De	125 000 €	à 149 999 €	9 000 €
De	150 000 €	à 174 999 €	9 500 €
De	175 000 €	à 199 999 €	10 500 €
De	200 000 €	à 224 999 €	11 000 €
De	225 000 €	à 249 999 €	11 500 €
De	250 000 €	à 274 999 €	12 000 €
De	275 000 €	à 299 999 €	12 500 €
De	300 000 €	à 349 999 €	13 000 €
De	350 000 €	à 399 999 €	13 500 €
400 000 €		et plus	4,00 %

Location		
Acte	Honoraires bailleur	Honoraires locataire
Frais d'état des lieux	Jusqu'à 3 €/m ²	Jusqu'à 3 €/m ²
Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat :	Jusqu'à 8 €/m ²	Jusqu'à 8 €/m ²
Le montant des honoraires de location ne doit pas dépasser un mois de loyer hors charges.		

ESTIMATION OFFERTE

Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.

Barème valable à compter du 1er janvier 2023.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.